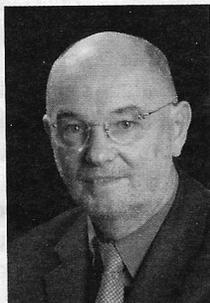


LA SÉCURITÉ SOCIALE EST-ELLE EN FAILLITE?



JEAN-CHRISTOPHE LE DUIGOU
Économiste et syndicaliste

Il y a deux ans, le gouvernement pavait. À force d'économies – sur le dos des assurés! –, « l'objectif d'équilibre des comptes de la Sécurité sociale allait être atteint », foi de ministre des Affaires sociales de l'époque. Le pronostic se révéla vite erroné. Le projet de loi de financement de la Sécurité

sociale (PLFSS), en discussion au Parlement, affiche aujourd'hui un déficit de 5,3 milliards d'euros.

Difficile à avaler quand on connaît la musique! En effet, pour imposer de nouveaux sacrifices, il convient de semer l'inquiétude sur la situation financière de la Sécurité sociale. Et voilà comment le gouvernement prépare le terrain pour 2025 : le système de retraite « en déficit » justifiera de réduire les pensions de façon encore plus drastique qu'annoncé par le rapport Delevoye.

La réapparition de ce « trou » de la Sécurité sociale, accompagnée d'un important concert médiatique, relève d'une grave imposture. Dans une récente note publiée sous le label des Économistes atterrés, Henri Sterdyniak démontre, chiffres à l'appui, que « la Sécurité sociale est en réalité en excédent depuis 15 ans ». Comment expliquer cette différence d'appréciation ?

Enterrant le principe de la compensation des charges imputées à la Sécurité sociale, instauré par la loi Veil du 25 juillet 1994, le gouvernement a décidé cette année de ne plus compenser le manque à gagner pour la Sécurité sociale lié aux exonérations de cotisations (heures supplémentaires et prime exceptionnelle de 1 000 euros) et à la baisse de la CSG sur les faibles retraites. Cette non-compensation représente pour 2019 un coût de 5,2 milliards, soit

l'équivalent du déficit affiché. Voilà pour une première explication.

Second éclairage. Les gouvernements successifs ont mis à la charge des exercices budgétaires courants de la Sécurité sociale le remboursement de la dette destinée à couvrir des besoins de financement antérieurs. Ces derniers ont gonflé au rythme des transferts de dépenses relevant au départ de l'État, transferts liés notamment aux politiques publiques de l'emploi. Une cadence accélérée de remboursement étant de plus imposée par l'État. Fin 2018, la dette de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) était de 105 milliards. Cette année, la Cades aura remboursé 15,7 milliards. Autant de ressources qui manquent pour financer les retraites et mieux répondre aux besoins de santé.

Cela dit, au-delà des manipulations comptables opérées à son détriment, la Sécurité sociale demeure-t-elle vraiment excédentaire? L'important n'est pas la situation instantanée mais bien l'équilibre structurel, sur plusieurs années, entre recettes et dépenses. La Sécurité sociale ne souffre pas de trop de dépenses, ces dernières n'augmentant pas plus vite que le PIB en valeur. Elle est plutôt victime d'une insuffisance de recettes due notamment à l'importance du chômage. Il manque environ 600 000 emplois pour retrouver un taux de chômage d'avant la crise. La conséquence en est une perte de 9 milliards de cotisations et une dépense de 7 milliards de prestations chômage.

La conclusion est simple. La Sécurité sociale n'est pas en faillite, pour preuve, elle continue de financer certaines charges indues de l'État. Mais améliorer la situation de l'emploi et la rémunération du travail est plus que jamais une priorité pour permettre de financer les nouveaux besoins sociaux comme la dépendance et la prévention. ★

Une récente note publiée sous le label des Économistes atterrés démontre, chiffres à l'appui, que « la Sécurité sociale est en réalité en excédent depuis 15 ans ».